



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants



Strasbourg, 2 juillet 2024
CDENF(2024)PV01

Comité directeur des droits de l'enfant (CDENF)

Neuvième réunion plénière Rapport de réunion

Strasbourg, 28-30 mai 2024

Préparé par le Secrétariat du CDENF

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion

1. Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa 9^{ème} réunion plénière à Strasbourg (France) du 28 au 30 mai 2024, sous la présidence de Rosário Farmhouse (Portugal).
2. La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres, participants et observateurs à la réunion et invite les nouveaux membres du CDENF à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Le CDENF adopte son ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I.

3. Déclaration de la Présidence et du Secrétariat

4. Roberto Olla, chef du service de la dignité humaine et de l'égalité de genre, souhaite la bienvenue à tous les membres, participants et observateurs et informe le CDENF de la récente restructuration de la direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII), et notamment du service dignité humaine et l'égalité des genres, rapprochant désormais le Secrétariat du CDENF des Secrétariats de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC), du Groupe d'action contre la traite des êtres humains (GRETA) et du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO). Cette nouvelle proximité devrait certainement s'avérer bénéfique en facilitant davantage l'échange d'informations et d'expertise entre les différents secteurs dans des domaines d'intérêt commun. Il souligne également l'importance du travail du CDENF, comme en témoigne le rapport annuel 2024 de la Secrétaire générale intitulé "Nos droits, notre avenir", faisant largement référence au travail du CDENF et de ses organes subordonnés.

5. Regina Jensdottir, cheffe de la division des droits de l'enfant, remercie les délégations pour leur soutien aux travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant, notamment via des contributions volontaires dans le cadre du projet "Protéger les enfants contre les violations des droits humains de toutes formes et dans tous les contextes", qui a permis la mise en œuvre d'importantes actions de promotion des droits de l'enfant en 2022-2023 (Andorre, Chypre, Hongrie, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Slovaquie), et invite les délégations à envisager de soutenir le projet suivant "Promouvoir les droits de l'enfant, notamment par le biais de la stratégie des droits de l'enfant 2022-2027 (numéro de projet 3556)", en acceptant de transférer les montants non dépensés (*reliquats*) du projet précédent au projet actuel. Elle exprime également sa gratitude au gouvernement polonais pour avoir mis à disposition Magdalena Bochinska en tant que fonctionnaire détachée au Secrétariat du CDENF pour une durée d'un an.

4. Plan de travail du CDENF : Aperçu des principales activités, priorités et réunions

6. Le CDENF prend note et approuve son plan de travail pour 2024 - 2025, qui sera, le cas échéant, mis à jour par le Secrétariat avant la prochaine réunion plénière.

5. Mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) - Examen à mi-parcours de la stratégie

7. Le CDENF prend note des informations fournies, relatives à la publication du premier rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027). Celui-ci a été préparé sur la base des informations fournies par les délégations via un questionnaire. Une nouvelle enquête recueillant des données qui illustrent la mise en œuvre de la Stratégie en 2024 sera diffusée parmi les délégations au cours du second semestre de l'année, ce qui permettra au Secrétariat de tenir compte de tout changement législatif ou politique afin de mettre à jour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant et pour le programme et l'exercice budgétaire du Conseil de l'Europe.

8. Le CDENF prend note des informations fournies sur la préparation de l'examen à mi-parcours de la Stratégie et, dans ce contexte, convient qu'il devrait prendre la forme d'une conférence faisant le point sur les progrès réalisés et inspirant de nouvelles actions dans le cadre de la stratégie. L'évènement se tiendrait les 3 et 4 avril 2025, parallèlement à la réunion plénière du CDENF (du 1er au 2 avril 2025) sous les auspices de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres. Le CDENF charge le Secrétariat de procéder à l'organisation de la conférence d'examen à mi-parcours en consultation avec le Bureau du CDENF.

5.1 Objectif stratégique 1 : Une vie sans violence pour tous les enfants

5.1.1 Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

9. Le CDENF prend note des informations présentées par Mária Vargová (Slovaquie), présidente du comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), sur les progrès réalisés par le comité d'experts, et d'une présentation de Meghan Campbell, consultante, sur le contenu de l'étude de faisabilité sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables.

10. Le CDENF procède à un échange de vues et accueille favorablement l'étude de faisabilité. Le CDENF charge le Comité d'experts de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer une recommandation du Conseil de l'Europe sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, ainsi que d'un exposé des motifs, sur la base de l'étude de faisabilité.

11. Suite à une demande de la délégation de Türkiye, une déclaration écrite du ministère de la famille et des services sociaux de la République de Türkiye se référant aux sujets, concepts et définitions inclus dans les documents préparés par le CDENF, et notamment dans le projet d'étude de faisabilité sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, est jointe au présent rapport de réunion (voir l'annexe II, disponible uniquement en Anglais).

12. Le CDENF prend note des informations fournies par le Secrétariat sur l'intention de mener une consultation auprès des enfants afin de contribuer à la rédaction d'une recommandation et invite les délégations souhaitant contribuer au processus à faire part de leur intérêt au Secrétariat.

13. Le CDENF prend note de la vacance au sein de l'ENF-VAE suite au départ d'un expert, charge le Secrétariat de lancer un appel auprès des délégations nationales pour la proposition d'un expert afin de combler la vacance au sein du Comité d'experts ENF-VAE et charge le Bureau de présélectionner le nouveau membre parmi les candidats qui seront proposés par les délégations, en tenant compte des qualifications, de la représentation géographique, des différents systèmes juridiques et de la rotation périodique des États membres.

5.1.2 Échange thématique : Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne.

14. Le CDENF organise un échange thématique sur la protection des enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne, avec la participation des experts suivants :

- Maree Crabbe, directrice de "It's time we talk", experte sur l'impact de la pornographie sur les jeunes et leurs relations (en ligne) ;
- Julia Cooke, responsable de la politique internationale à Ofcom UK ;
- Andrea Tognoni, responsable des affaires européennes à la Fondation 5Rights ;
- Joseph O'Reilly, sénateur et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (en ligne) ;
- Eric Munch, analyste juridique à l'Observatoire européen de l'audiovisuel.

15. Le CDENF prend note des informations fournies et échange avec les experts sur l'impact de la pornographie grand public sur les enfants et les jeunes ainsi que sur leurs relations, sur l'importance de faire progresser les droits de l'enfant dans les politiques numériques et réglementaires, et sur la complémentarité d'outils tels que les technologies de garantie de l'âge, l'éducation aux médias et l'éducation complète à la sexualité pour atténuer les effets néfastes de la facilité d'accès à la pornographie en ligne sur les enfants. Un rapport complet de cet échange est joint à l'annexe III du présent rapport de réunion.

16. Le CDENF charge le Secrétariat de préparer une note d'orientation thématique sur le thème « Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne » qui sera présentée lors de la 10e réunion plénière et convient de soumettre des informations écrites sur les pratiques prometteuses pertinentes afin d'étayer la note d'orientation d'ici le 28 juin 2024.

5.2 Objectif stratégique 2 : Égalité des chances et inclusion sociale pour tous les enfants - Étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité

17. Le CDENF examine et approuve une étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité et convient que les États ayant répondu au questionnaire et souhaitant clarifier la référence à leur système national ou proposer d'autres exemples de pratiques prometteuses devraient soumettre des propositions de rédaction concrètes d'ici le 14 juin 2024. Le CDENF charge son Secrétariat d'intégrer les dernières modifications proposées par les États et de faire circuler le texte finalisé auprès du CDENF avant sa publication. Deux délégations (Azerbaïdjan, Türkiye) expriment des réserves concernant la dernière phrase du paragraphe 54 faisant référence à l'orientation sexuelle et à l'état de santé des adolescents. Une autre réserve de la Türkiye est contenue dans la déclaration écrite ci-jointe (voir annexe II).

18. Le CDENF entend une présentation d'Ovidiu Majina, de l'Unité des projets de coopération en matière de droits de l'enfant, sur les activités de projet de collaboration développées pour améliorer les compétences des professionnels dans le traitement des traumatismes des enfants en situations d'urgence, en particulier pour les enfants d'Ukraine.

5.3 Objectif stratégique 3 : accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre

19. Le CDENF prend note d'une présentation de Morgan Briggs, consultante de l'Alan Turing Institute, sur le contenu et les conclusions du projet d'étude de cartographie sur les droits de l'enfant et l'intelligence artificielle : Les cadres juridiques qui abordent l'IA dans le contexte des droits de l'enfant, tient un échange de vues sur les conclusions, et approuve l'étude sous réserve des derniers ajustements. Les États ayant répondu au questionnaire et souhaitant clarifier la référence à leur système national sont invités à soumettre des propositions de rédaction concrètes avant le 14 juin 2024. Le CDENF charge en outre son Secrétariat d'intégrer les dernières modifications proposées par les États et de faire circuler le rapport finalisé auprès du CDENF avant sa publication.

20. Le CDENF remercie chaleureusement Morgan Briggs et ses collègues de l'Institut Alan Turing pour cette importante contribution aux travaux du CDENF.

21. Le CDENF prend note d'une présentation de Vadim Pak, du Secrétariat du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), sur la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, telle qu'adoptée par le Comité des ministres le 17 mai 2024, et sur les travaux en cours du CAI sur une méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA).

22. Le CDENF souligne l'importance de comprendre les avantages et les défis de l'intelligence artificielle en ce qui concerne les droits de l'enfant, et la manière de les aborder. Compte tenu des travaux en cours du CAI sur l'outil d'évaluation des risques (HUDERIA) et d'autres développements pertinents aux niveaux régional et international, le CDENF charge le Secrétariat de préparer une note conceptuelle pour une action future en vue de la faisabilité, de l'opportunité et de la pertinence de

l'élaboration d'un outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant, à examiner lors de la 10^{ème} réunion plénière.

5.4. Objectif stratégique 4 : une justice adaptée aux besoins de tous les enfants

5.4.1 Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants

23. Le CDENF prend note des informations fournies par le Secrétariat sur la note conceptuelle et la méthodologie proposée pour l'examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants, à réaliser en étroite collaboration avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) pour la partie droit civil et administratif et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) pour la partie droit pénal.

24. Le CDENF examine et approuve la note conceptuelle incluant la méthodologie pour l'examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2010) et charge le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires pour la préparation d'un rapport couvrant les développements du droit international et européen et l'analyse de la jurisprudence en ce qui concerne la justice adaptée aux enfants, avec des propositions concrètes pour les mises à jour suggérées, ainsi que de proposer un suivi sur les actions ultérieures dans la note conceptuelle.

25. Le CDENF prend note des informations fournies par Anne-Laure Baulieu et Frédérique Privat De Fortunié, Unité des projets de coopération, sur le projet joint Union européenne-Conseil de l'Europe « Justice adaptée aux enfants » visant à améliorer la protection des enfants en contact avec la loi en Europe par le biais de la mise en œuvre des lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants ; et sur l'avancement du projet « Garantir l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures judiciaires civiles en Slovénie », dont les résultats pertinents seront pris en compte dans le processus d'examen thématique.

5.4.2. Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le contexte de la séparation des parents et dans les procédures de placement (CJ/ENF-ISE)

26. Le CDENF prend note des informations fournies par le Secrétariat sur l'avancement des travaux du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale et de placement (CJ/ENF-ISE, conjointement avec le CDCJ), se félicite des progrès accomplis, et convient que les outils de mise en œuvre du projet de recommandation sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale et de placement devraient prendre la forme de listes de contrôle pour les décideurs politiques, gardant à l'esprit les travaux complémentaires menés par le groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice (CEPEJ/GT-QUAL) sur les outils traitant de la justice adaptée aux enfants.

27. Le CDENF prend également note de la consultation en cours du CDENF, du CDCJ et de certaines parties prenantes clés sur le projet de recommandation sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de placement et son exposé des motifs, avec une date limite pour les commentaires écrits fixée au 31 juillet 2024. Sur la base de tous les commentaires reçus, le CJ/ENF-ISE finalisera ensuite les projets avant de les soumettre au CDENF et au CDCJ pour approbation/adoption lors d'une session plénière conjointe le 3 décembre 2024 (en personne pour le CDENF, en ligne pour les délégations du CDCJ).

5.5. Objectif stratégique 5 : donner la parole à chaque enfant

28. Le CDENF prend note des informations fournies par Aurélie Pasquier, du Secrétariat du Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), sur la publication en ligne du Guide pour la participation des enfants aux décisions concernant leur santé, les mesures prises pour préparer une version du guide adaptée aux enfants et la possibilité de traduire le guide dans d'autres langues nationales.

29. Le CDENF prend note des informations fournies par le Secrétariat sur la publication du rapport sur les enfants défenseurs des droits humains et sur la préparation d'une version du rapport adaptée aux enfants.

Objectif stratégique 6 : les droits des enfants dans les situations de crise ou d'urgence

30. Le CDENF examine l'avant-projet d'un rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration. L'examen était basé sur les informations fournies par les États membres au moyen d'un questionnaire auquel 22 États membres ont répondu.

31. Le CDENF entend une présentation de Paloma Torres et Isabel Diez, consultantes de Medusa (Human Rights Law and Consulting Company), sur le projet de rapport, partage des avis et soumet des commentaires.

32. Le CDENF entend une présentation de Caterina Parodi, consultante de Défense des enfants Italie, concernant les objectifs, la méthodologie et les premiers résultats du processus de consultation sur les éléments de la recommandation mené avec des enfants et des jeunes ayant connu le système de tutelle quand ils étaient enfants à Chypre et au Portugal.

33. Le CDENF convient d'envoyer des commentaires écrits sur le projet de rapport d'examen de la mise en œuvre avant le 28 juin 2024 et charge le Secrétariat de réviser le rapport à la lumière des commentaires reçus, ainsi que d'intégrer des éléments de la consultation des enfants en vue de présenter le rapport pour adoption par le CDENF lors de sa 10e réunion plénière.

34. Le CDENF accepte de partager le projet de rapport et sa version actualisée avec le groupe de consultation sur les enfants d'Ukraine (CGU) pour information.

6. Questions transversales

35. Le CDENF prend note des informations fournies par Gabi Calleja, de l'unité Orientation sexuelle, identité et expression de genre et caractéristiques sexuelles, sur les travaux en cours concernant un projet de recommandation sur les droits des personnes intersexes (ADI-SOGIESC).

36. Le CDENF prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant le suivi d'autres activités pertinentes, notamment du groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG) sur les enfants apatrides, ayant tenu sa première réunion les 29 et 30 mai 2024.

7. Coopération avec d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe et d'autres institutions et observateurs

37. Le CDENF prend note des présentations suivantes de ses observateurs et des représentants des organes compétents du Conseil de l'Europe et d'autres organisations :

- a. Pierre-Alain Fridez, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, présente les travaux récents de l'Assemblée, y compris ses propres rapports et les résolutions et recommandations connexes sur [l'éradication de l'extrême pauvreté des enfants en Europe : une obligation internationale et un devoir moral](#) et sur la [maltraitance des enfants dans les institutions en Europe](#). L'objectif de cette dernière était de sensibiliser l'opinion publique européenne, comme cela s'est produit dans certains pays, afin de libérer la parole, de permettre la reconstruction et l'indemnisation des survivants, mais aussi de mettre en place des outils pour empêcher que de telles situations ne se reproduisent. Il fait également référence au rapport discuté au sein de la commission permanente le 24 mai 2024 sur [Les enfants et le monde du travail : éradiquer le travail nocif pour les enfants](#) et a mentionné le rapport sur [La protection des enfants contre la violence en ligne](#) adopté en avril 2024.
- b. Leo Ratledge, du Réseau international des droits de l'enfant (CRIN), fournit des informations sur les travaux en cours en matière de responsabilité et de justice pour les violences sexuelles contre les enfants, en particulier dans le domaine des abus sexuels institutionnels sur les enfants, et sur les projets concernant l'accès à la justice pour les droits environnementaux des enfants, la

protection des enfants contre les produits chimiques nocifs et les droits des enfants dans les conflits armés.

- c. Ruth Allen, Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe (CINGO), prodigue des informations sur le mandat du Comité de la société civile sur les droits de l'enfant en Europe, tel qu'adopté en avril 2024, qui continuera à contribuer aux travaux du CDENF et de ses organes subordonnés. Elle souligne l'engagement du CINGO en ce qui concerne les droits de l'enfant dans la migration, les droits de l'enfant et l'environnement, la justice adaptée aux enfants et le partage des meilleures pratiques avec la société civile.
- d. Ekaterina Malareva, du Secrétariat du Comité des parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote), fait le point sur les travaux relatifs à un projet d'avis sur l'article 33 du Comité de Lanzarote concernant les délais de prescription pour les infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants, ainsi que sur les nouveaux travaux relatifs à un avis sur l'âge légal de l'activité sexuelle. Le comité de Lanzarote lancera une procédure de conformité afin d'évaluer la manière dont les États parties ont mis en œuvre ses recommandations sur les images et vidéos sexuelles générées par les enfants eux-mêmes. Les lignes directrices à l'intention des décideurs politiques concernant le participation des victimes et survivant-es de violences sexuelles subies dans l'enfance « Rien sur nous sans nous » - ont été publiées en ligne. Le 18 novembre sera désormais appelé "Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels", en reconnaissance de la portée mondiale de cette date.
- e. Jennifer Schuetze-Reymann, Secrétariat du Groupe consultatif sur les Enfants d'Ukraine (CGU), explique le contexte, le mandat, les objectifs et la portée thématique du Groupe consultatif et de ses différents groupes de travail, en se concentrant notamment sur le soutien psychologique et les soins tenant compte des traumatismes, les questions spécifiques relatives à la tutelle, et les procédures et la coopération transnationales.

8. Avis demandés par le Comité des Ministres

38. Le CDENF examine et adopte son avis sur la Rec. 2274 (2024) de l'APCE - La protection des enfants contre la violence en ligne et a chargé le Secrétariat de soumettre l'avis adopté au Comité des Ministres.

9. Méthodes de travail du CDENF

39. Le CDENF approuve une note conceptuelle sur l'élaboration de notes d'orientation thématiques sur des questions d'actualité dans le cadre de la Stratégie pour les droits de l'enfant, dans le prolongement de ses échanges thématiques annuels, et identifie des questions à aborder éventuellement dans ce contexte, notamment les questions de santé mentale dans le monde numérique, le soutien aux familles dans le développement des compétences parentales, y compris la préparation à la parentalité, les enfants handicapés, le changement climatique, la participation des enfants et une justice adaptée aux enfants, et charge son Bureau d'examiner l'échange thématique annuel au cours de ses réunions.

10. Élections du Bureau

40. Le CDENF élit Ružica Boškić (Slovénie) à sa présidence pour un premier mandat d'un an, à compter du 1er juillet 2024 ; Solvor Bäcklund (Norvège) à sa vice-présidence pour un premier mandat d'un an, à compter du 1er juillet 2024 ; et Rareș Petru Achiriloaie (Roumanie) en tant que membre du Bureau pour achever le mandat de Solvor Bäcklund, du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025, renouvelable une fois.

11. Questions diverses

41. Le CDENF remercie chaleureusement sa Présidente sortante, Rosário Farmhouse, pour son travail dévoué en faveur des droits de l'enfant et pour le CDENF.

12. Date et lieu des prochaines réunions

42. Le CDENF prend note des dates suivantes pour les prochaines réunions :

CDENF

- 3-5 décembre 2024, Strasbourg, 10ème réunion plénière du CDENF (session conjointe avec le CDCJ le 3 décembre)
- 1-2 avril 2025, Strasbourg, 11ème réunion plénière du CDENF
- 3-4 avril 2025, Strasbourg, Conférence d'examen à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant

Réunion du bureau du CDENF

- 2-3 octobre 2024, Strasbourg

13. Approbation du rapport abrégé de la réunion

43. Le CDENF adopte le rapport abrégé de cette réunion à la fin de la réunion.

Annexe I**Ordre du jour**

-
1. **Ouverture de la réunion**

 2. **Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

 3. **Déclaration de la Présidence et du Secrétariat**

 4. **Plan de travail du CDENF : Aperçu des principales activités, priorités et réunions**

 5. **Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)**
Examen à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)
Principal livrable 8 et mission principale (iii)

5.1 Objectif stratégique 1 : Une vie sans violence pour tous les enfants**5.1.1 Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)**

- a. Projet d'étude de faisabilité sur une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables ou à risque.

*Principal livrable 4**- pour approbation -*

- b. Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 concernant les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence.

*Principal livrable 5 et mission principale (ix)**- pour information -***5.1.2 Échange thématique : la Protection des enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne***Principal livrable 17 et mission principale (v)***5.2 Objectif stratégique 2 : L'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants****Étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité***Principal livrable 5 et mission principale (xiv) - Mandat précédent 2022-2025**- pour adoption -***5.3 Objectif stratégique 3 : L'accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre**

- a. Projet de rapport sur les droits de l'enfant et l'intelligence artificielle

*Principal livrable 6**- pour approbation -*

- b. Echange sur le suivi du rapport (*outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant*)

*Principal livrable 7***5.4 Objectif stratégique 4 : Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants****5.4.1 Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants***Principal livrable 13*

5.4.2 Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

- a. Projet de recommandation sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents et son projet d'exposé des motifs
- b. Outil(s) de mise en œuvre sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation des parents et dans les procédures de placement
Principaux livrables 1 et 2 et principale mission (xi)

5.5 Objectif stratégique 5 : Donner la parole à chaque enfant

Activités finalisées et suivi

- a. Guide pour la participation des enfants à la prise de décision relative à leur santé
- b. Rapport sur les enfants défenseurs des droits humains : une étude sur les Etats membres du Conseil de l'Europe
Principaux livrables 3 et 4

5.6 Objectif stratégique 6 : Les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence

Premier examen du rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

Principal livrable 3 et mission principale (ix)

- pour information -

6. Questions transversales :

- a. Approches transversales telles que promues par la Stratégie (sensibilité au genre, anti-discrimination, participation des enfants)
- b. Contribution à l'Agenda 2030 de l'UNSDG
Mission principale (xx)

7. Coopération avec d'autres organes compétents du Conseil de l'Europe et d'autres institutions et observateurs

- a. Organes et secteurs du Conseil de l'Europe
- b. Organisations internationales
- c. OING

8. Avis demandés par le Comité des Ministres

9. Méthodes de travail du CDENF

Notes d'orientation thématiques sur des questions d'actualité dans le cadre de la Stratégie pour les droits de l'enfant

Principal livrable 17

10. Élections du Bureau

11. Divers

12. Date et lieu des prochaines réunions

13. Approbation du rapport de réunion abrégé

Annexe II

"Written Statement of the Republic of Türkiye Ministry of Family and Social Services for the Meeting Report of 9th Plenary Meeting of Steering Committee for the Rights of the Child (CDENF)"

The Republic of Türkiye has always given special importance to the protection of human rights and children's rights. Türkiye is among the countries that are most party to the United Nations (UN) international human rights documents. Türkiye has become a party to 16 of the 18 human rights documents of the UN. Türkiye actively participates in the work carried out in the field of children's rights by international bodies such as the Council of Europe and the Hague Conference, as well as the UN, and is a party to the documents prepared by the aforementioned institutions.

As stated in the human rights instruments drafted by the UN, the family is the foundation of society and an indispensable institution for the upbringing of children. Türkiye is a strong advocate of international efforts to protect children's rights, and believes that some of the recent changes that have occurred in the family institution and social structure in recent years will lead to negative consequences for children.

While Türkiye appreciates the work carried out by the Council of Europe on children's rights, it regrets that some issues, concepts and definitions that are controversial on a global scale are included in the documents prepared by CDENF.

The cultures, legal regulations and policies of the member countries of the Council of Europe may differ. In this context, it is essential to take into account the differences of the member countries in the documents prepared at the Council of Europe meetings.

In this context, we request the Secretariat to reflect Türkiye's opposing stance in the documents prepared and adopted by a majority vote by the Council of Europe, as the Republic of Türkiye does not accept the following points:

1. The Republic of Türkiye does not accept the use of concepts such as LGBTQI, LGBT children, LGBTQI+youth, sexual orientation, gender concept and its derivatives in documents related to children, as these concepts normalize non-traditional sexual relations and harm the concept of biological sex.
2. Türkiye is against all forms of discrimination regarding people's access to services. However, Türkiye expresses its reservations regarding any reference to LGBT and/or sexual orientation or gender identity in the context of children, due to the potentially harmful consequences.
3. The concept of gender and its derivatives (gender identity, gender equality, etc.) are not concepts agreed upon internationally. The Republic of Türkiye interprets the term "gender", as identical with "sex" pursuant to the binary concept of biological female and male sex. Türkiye does not accept the use of gender and its derivatives in documents regarding children's rights.

"Türkiye requests the Secretariat to include Türkiye's reservation on the concept of gender as a footnote in the relevant documents as follows:

- The Republic of Türkiye interprets the term "gender" and its derivatives, as identical with "sex" pursuant to the binary concept of biological female and male sex.

4. Some documents prepared under the coordination of the Council of Europe make reference to conventions to which Türkiye is not a party (e.g. the Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence). Türkiye declares that it is not bound by conventions to which it is not a party.
5. Türkiye objected to some documents previously prepared by the CDENF and shared its views on them with the Council of Europe. (example: Draft Guide to Children's participation in Decisions about their Health" (CDBIO (2023)3_CDENF (2023)14), Children as defenders of human rights: a study on Council of Europe member states (draft))
6. In the document titled "Mapping study on children's access to quality mental health care" discussed at the 9th CDENF General Assembly meeting, in addition to the concept of sexual orientation, the expression that children make their own decisions about their health as autonomous individuals was included. Children are under the responsibility of their parents in Türkiye.
7. The study titled "Draft feasibility study on age-appropriate comprehensive sexual education to strengthen responses for- inter alia-preventing and combating violence, including risky or harmful sexual behaviour by children" includes many concepts that Türkiye opposes, such as

LGBT, sexual orientation, sexual and reproductive health, gender and its derivatives. Similarly, the Istanbul Convention, to which Türkiye is not a party, was taken as a reference in the aforementioned document. The document refers to the CEDAW Convention and claims that “Girls and women have the right to freely and responsibly decide the number and spacing of their children.” However, the term girl is not included in Article 16 (1) (e) of the CEDAW Convention. Although this was pointed out by our country representative at the 9th CDENF General Assembly Meeting, the representative who were in the preparation of the said document stated that women also include girls and that there is no problem in the text. Girls are individuals who have not yet reached the age of 18. The assertion that girls should be treated as adults and have the freedom to decide the number and spacing of their children contradicts legislation. In our country, pregnant girls under the age of 18 are protected by the Ministry of Family and Social Services. These children who are victims of sexual abuse receive care and psychosocial support services in specialized institutions. Moreover, such an approach has the potential to lead to numerous problems for children in the long term.

Türkiye has opposed the comprehensive sexuality education included in the 2022-2027 Council of Europe Strategy Document and does not approve the 'Draft feasibility study on age-appropriate comprehensive sexual education to strengthen responses for, inter alia, preventing and combating violence, including risky or harmful sexual behaviour by children' discussed at the CDENF General Assembly.

8. Türkiye values consulting children and promoting their participation. However, it does not accept the introduction of conceptualizations related to LGBTQI and gender other than male and female under the pretext of consulting children's opinions. In this context, Türkiye opposes questions 2 (How do you identify yourself? The answer choices are female, male, other, and I prefer not to say) and 3 (If you feel comfortable telling us, which of the following statements is true for you? and the answer choice including 'I am a member of the LGBTI community') in the document titled 'Children as Human Rights Defenders'.

Annexe III

Rapport de l'échange thématique Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne

Rapport préparé par Maree Crabbe, consultante internationale.

Objectif

1. L'objectif de cet échange thématique était d'informer les membres du CDENF sur l'exposition des enfants aux contenus pornographiques en ligne, les risques associés et les moyens de protéger les enfants de ces risques. L'échange thématique visait également à permettre aux membres d'échanger des informations sur les activités nationales pertinentes et à soutenir une réflexion commune sur les actions futures possibles du CDENF, telles que l'élaboration d'une note d'orientation à l'intention des États membres. Ce bref rapport donne un aperçu de l'échange thématique et des principaux thèmes, questions et défis qui en sont ressortis.

Schéma de la procédure

2. En plus des 60 membres qui ont participé à l'échange thématique en personne à Strasbourg, environ 60 représentants ont également participé en ligne.
3. Sur la base d'une note conceptuelle et d'un projet de programme, l'échange thématique a porté sur les points suivants
 - **Présentations des orateurs invités par** : Maree Crabbe, directrice de *It's time we talked*; Julia Cooke, responsable de la politique internationale à Ofcom, Royaume-Uni, Andrea Tognoni, responsable des affaires européennes à la Fondation 5Rights
 - **Brèves présentations de deux rapports du Conseil de l'Europe** : "La protection des enfants contre la violence en ligne, présenté par Joseph O'Reilly, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et sénateur irlandais. La protection des mineurs sur les plateformes de partage de vidéos (VSP) : Vérification de l'âge et contrôle parental," (en anglais uniquement) présenté par Eric Munch de l'Observatoire européen de l'audiovisuel
 - **Des rapports succincts sur les activités nationales pertinentes** et des contributions à la discussion de la part de plusieurs membres.

Présentations d'orateurs invités

4. Maree Crabbe a fait une présentation en ligne depuis l'Australie. S'appuyant sur des recherches internationales et sur des extraits de ses propres entretiens avec des jeunes, des experts et des professionnels de l'industrie pornographique, Maree Crabbe a présenté une vue d'ensemble des questions en rapport avec quatre thèmes clés :
 - l'ampleur et la nature de l'exposition des enfants à la pornographie,
 - le type de contenu pornographique auquel les enfants sont exposés,
 - l'impact de la pornographie sur les enfants, et
 - les stratégies qui peuvent être mises en œuvre pour prévenir les effets néfastes de la pornographie sur les enfants.
5. Elle a décrit l'étendue de l'exposition des enfants aux contenus pornographiques en ligne, son caractère à la fois intentionnel et non intentionnel, et le fait que ce soit fortement lié au genre, les garçons et les jeunes hommes étant beaucoup plus susceptibles que les filles et les jeunes femmes de regarder de la pornographie et de le faire fréquemment. Elle a expliqué que la pornographie la plus populaire, gratuite et facile d'accès reproduit souvent des agressions sexistes et des thèmes non consensuels, notamment des rapports sexuels forcés, des caméras cachées et des rapports sexuels entre membres d'une même famille.
6. Elle a ensuite décrit comment la pornographie est devenue un éducateur sexuel par défaut pour de nombreux enfants et jeunes, avec des conséquences inquiétantes pour leur développement et leurs

expériences. En particulier, Maree Crabbe a exploré comment l'utilisation de la pornographie est associée à la violence sexuelle chez les enfants et les jeunes, et est impliquée dans l'augmentation récente des comportements sexuels préjudiciables chez les enfants et les jeunes. Enfin, Maree Crabbe a expliqué qu'il n'existe pas de solution unique pour prévenir les méfaits de la pornographie sur les enfants, mais qu'une série de stratégies complémentaires sont nécessaires. Il s'agit notamment : de mesures réglementaires telles que la vérification de l'âge pour empêcher ou réduire l'exposition et l'accès des enfants à la pornographie ; de mesures de sécurité améliorées intégrées dans la conception des plateformes et des appareils de visionnage ; d'une éducation complète à la sexualité qui aborde spécifiquement l'influence de la pornographie ; et d'interventions parentales, y compris l'utilisation du contrôle parental, la surveillance de l'utilisation des appareils et des conversations adaptées à l'âge des enfants.

7. Julia Cooke a présenté la mise en œuvre des lois britanniques sur la sécurité en ligne, en mettant l'accent sur la loi de 2023 sur la sécurité en ligne. Julia Cooke a expliqué que cette loi exige que les services en ligne protègent les enfants, notamment en empêchant l'accès des enfants à des contenus pornographiques, et que l'Ofcom fournisse des orientations sur la manière de procéder. Julia Cooke a présenté les mesures proposées par l'Ofcom pour garantir que la gouvernance, la conception et les opérations des fournisseurs de services en ligne favorisent la sécurité des utilisateurs. Elle a également abordé les différentes méthodes de vérification de l'âge et les critères pour qu'une telle vérification soit efficace. Ceci inclut l'exactitude technique, la robustesse, la fiabilité et l'équité. Julia Cooke a souligné que le caractère global de l'environnement numérique rendait essentielle la coordination internationale des réglementations.
8. La présentation d'Andrea Tognoni a souligné les opportunités et défis associés à la manière dont les efforts pour assurer la sécurité des enfants en ligne sont compris. Il a affirmé l'importance de mettre l'accent sur les droits des enfants, y compris leur droit de participer en ligne d'une manière sûre et bénéfique. Il a également souligné l'importance de développer des solutions de sécurité dès la conception de manière holistique, et d'éviter de polariser inutilement les arguments - prenant pour exemple la dichotomie affichée entre droits des enfants et mesures de protection de la vie privée et des données.- Il convient d'aider la communauté à comprendre que les efforts visant à assurer la sécurité des enfants en ligne, telles que les méthodes de vérification de l'âge en ligne, font partie d'un ensemble de mesures inhérentes au systèmes de la même manière que la vérification de l'identité pour les opérations bancaires et les médias sociaux. Celles-ci ne doivent pas nécessairement être invasives pour les utilisateurs adultes et visent à protéger, mais aussi à renforcer les capacités des enfants. Andrea Tognoni a également rappelé l'importance des approches multiples. Les appels à développer l'éducation numérique des enfants et des parents ainsi que les contrôles parentaux doivent être considérés comme des stratégies complémentaires. Ce ne sont pas des alternatives à la sécurisation par défaut de l'environnement en ligne par des mesures telles que la vérification de l'âge et une conception plus sûre. Il a insisté sur le fait que les industries en ligne peuvent être incroyablement innovantes et qu'elles devraient être incitées à appliquer ces compétences à la prévention des violences causées aux enfants en ligne, ainsi qu'à investir dans la fourniture d'outils adaptés à leurs âges.

Rapports nationaux et discussion

9. Les rapports de différents membres ont affirmé qu'il est largement reconnu que l'environnement en ligne ou numérique offre de nombreuses possibilités passionnantes et importantes pour les enfants, mais que les enfants doivent être protégés contre l'exposition à des contenus préjudiciables dans le monde en ligne - y compris les risques associés à l'exposition à des contenus pornographiques - comme ils le seraient dans le monde hors ligne. Les interventions des États membres illustrent le fait qu'ils envisagent et prennent des mesures dans ce sens.
10. Parmi les actions décrites par les membres figurent le soutien aux parents pour qu'ils mettent en place des contrôles parentaux et surveillent les activités en ligne de leurs enfants ; l'obligation de vérification de l'âge, un membre conseillant d'exiger un rapport annuel sur l'efficacité ; l'élaboration de codes de sécurité pour l'industrie ; et le renforcement des capacités intersectorielles, y compris au sein de la société civile. Les membres ont décrit l'importance de la consultation et d'une approche collaborative, dans laquelle les parties prenantes de divers secteurs - y compris les régulateurs, l'industrie et la société civile - sont soutenues pour travailler ensemble à la recherche de solutions. Les membres ont également noté la nature transfrontalière des problèmes et ont affirmé la valeur de la collaboration entre les juridictions, certains membres citant en particulier la valeur du réseau international des régulateurs de la sécurité en ligne.

11. Plusieurs intervenants ont décrit l'importance de l'éducation, y compris le potentiel d'une éducation complète à la sexualité pour contribuer à la prévention des dommages causés par la pornographie aux enfants. Les membres ont noté que la question de l'exposition des enfants aux contenus pornographiques recoupe plusieurs domaines de l'éducation, tels que l'éducation à la sécurité en ligne et l'éducation à la culture numérique, aux relations sexuelles et intimes sûres et à la prévention de la violence. Un membre a noté que ces intersections suggèrent l'importance d'aborder les dégâts causés par la pornographie dans chacun de ces domaines, plutôt que de se concentrer sur un seul d'entre eux.
12. Les membres ont demandé des exemples de bonnes pratiques dans d'autres pays. Les présentateurs ont indiqué qu'aucun pays ne mettait actuellement en œuvre toutes les stratégies examinées, mais qu'il y avait des efforts croissants dans au moins certaines de ces stratégies, que des bonnes pratiques émergeaient et qu'il y avait des développements importants à surveiller pour y travailler ensemble.
13. Les membres ont soulevé plusieurs problèmes. Il s'agit notamment des difficultés liées à l'application de la loi en raison de la nature mondiale de la pornographie, du fait que de nombreux services en ligne qui incluent des contenus pornographiques sont hébergés dans d'autres juridictions, et de la facilité avec laquelle ils peuvent changer d'URL ou de lieu d'hébergement dans le but d'échapper aux efforts d'application de la loi. Deux membres ont également évoqué les difficultés d'intervenir pour prévenir les infractions hors ligne qui trouvent leur origine dans l'exposition à des contenus en ligne préjudiciables. L'un d'entre eux a en particulier relaté un incident récent de ce type particulièrement violent. D'autres défis soulevés concernent la puissante capacité de lobbying des industries de la pornographie et de la technologie, la politisation des questions et les défis associés à la prise en compte des inquiétudes des organisations de défense des droits humains. Un membre a souligné le pouvoir concentré de l'industrie pornographique, dominée par un petit nombre d'entreprises gigantesques qui ont une influence considérable sur les cultures sexuelles mondiales.
14. L'importance du langage a été discutée, en particulier en ce qui concerne le langage utilisé pour désigner l'imagerie sexuelle générée par les enfants et les jeunes. Un participant a souligné que le fait de qualifier ce contenu de « contenu pornographique auto-généré » peut contribuer à la victimisation des enfants et des jeunes qui peuvent être dupés, contraints ou forcés à créer ce type d'images.
15. Les membres ont également posé des questions sur la manière de soutenir les enfants en situation de vulnérabilité, tels que les mineurs non accompagnés ou les enfants migrants, les enfants handicapés, etc.
16. La protection des enfants contre les risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne correspond à plusieurs objectifs et priorités du Conseil de l'Europe, comme le soulignent les commentaires introductifs de Regina Jensdottir, cheffe de la division des droits de l'enfant et coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, ainsi que les rapports d'autres membres du CDENF. De nombreux membres se sont félicités de l'opportunité d'explorer cette question dans le cadre de l'échange thématique, qui sera suivi par l'élaboration d'une note d'orientation visant à soutenir une approche commune de la question.